



Dessin Ch. Arendt. C. L. 1931, n° 1

Cl. Musée de l'Etat

Armoiries de Maurice de Nassau, 1621, « Nassau-Bau », Vianden.

Outre les quartiers déjà reproduits dans les armoiries de Philippe-Guillaume de Nassau (p. 47), et compte tenu de l'erreur concernant Dietz (1 lion léopardé au lieu de 2), il y a lieu de relever encore les armoiries de Veere (de sable chargé d'une fasce d'argent) ainsi que celles de Buren (de gueules chargé d'une fasce bréteessée et contre-bréteessée d'argent). (J. B. Rietstap, *Armorial gén.*, t. II, p. 297).

plus bonne résonance à Bastogne, St-Hubert, la vallée de Mersch et Arlon. Les bourgeois de St-Vith empêchèrent l'incendie de leur ville grâce à une rançon de 32 000 écus payée au vainqueur. (56)

Jusqu'à l'armistice d'Anvers (9. 4. 1609), Maurice réussit à arracher aux Espagnols toutes les villes qu'ils tenaient occupées en Hollande. Il se couvrit de gloire notamment à Nieupoort (1600), à Grave sur Meuse, à Lecluse (1604). Si, de fait, il devint le créateur de la république de Hollande, Maurice se vit néanmoins reprocher de briguer la souveraineté par les « patriotes », l'oligarchie des patriciens des villes, républicains et décentralisateurs, grands profiteurs du fantastique développement du commerce, des métiers et des nouvelles colonies aux Indes (Oostindische Compagnie). A ce groupe était opposé